

Ville de WASSELONNE



PROCES - VERBAL

Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du

14 AVRIL 2025

PROCES-VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2025

sous la présidence de Madame Michèle ESCHLIMANN, Maire.

Nombre de membres élus : 29, en exercice : 29, présents : 23

Membres présents :

M./Mme ESCHLIMANN Michèle, HARTMANN Jean-Philippe, PETER Nathalie, FENDRICH Serge, WALTER Céline, HELLBURG Didier, BENFORD Céline, HALTER Cédric, KRIEGER Marius, SCHORP Eric, COMMENNE Marie-Angèle, GERARD Alain, SOHN Philippe, HEITZ Emmanuelle, FEHRENBACH Laure, WOEHREL Stéphane, REINBOLD Audrey, BERTOLOTTI Mérédith, DUSSENNE André, LENTZ Denise, PELISSIER François, FILEZ Jean-Christophe, SCHEFFKNECHT Marie.

Membres absents ayant donné délégation :

Mme BOCH Barbara à M. KRIEGER Marius
Mme STOFFEL Véronique à Mme LENTZ Denise

Membres excusés :

Mme HOLLIER Sylvie
Mme MOUTON-DUMONTET Céline
Mme GOELLER Sylvie
M. ENETTE Etienne

Mme le Maire ouvre la séance à 19 heures 30, salue les membres présents et nomme les absents ayant donné délégation de pouvoir.

Avant de passer à l'ordre du jour de la séance, Mme SCHREIBER Christine, Directrice Générale des Services, est désignée comme secrétaire de séance de la présente réunion.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025 est adopté à l'unanimité, sans observations ni modifications.

COMPTE-RENDUS ET COMMUNICATIONS A L'ASSEMBLEE

• **Commissions**

Les conseillers sont informés de la tenue des réunions suivantes :

- Commission des Finances et Commission Vie associative, culturelle et Tourisme réunies le 27 mars 2025.

• **Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble**

Les comptes rendus sont faits verbalement par Mme PETER lors des réunions du Conseil Municipal. Suite à la réforme de la publicité des actes administratifs, les conseillers reçoivent en PJ de la note de synthèse la liste des délibérations prises par ledit Conseil, la mise en ligne du procès-verbal de séance étant différé.

Les conseillers municipaux sont destinataires par mail desdits PV qui leur sont adressés directement par la Com Com.

Le PV de la dernière réunion n'ayant pas encore été réceptionné, Mme PETER fera le compte-rendu au prochain Conseil.

N° 25/2025

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Par délibérations n° 29/2020 du 26 mai 2020 et n° 48/2022 du 13 juin 2022, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire en certaines matières afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale et le règlement rapide de certaines affaires.

Conformément à l'article L. 2122-23, il appartient au Maire de rendre compte à l'Assemblée des décisions prises par délégation.

Le Conseil est par conséquent invité à prendre connaissance des éléments suivants :

➤ **Préemptions / Déclarations d'intention d'aliéner**

Nombre de Déclarations d'Intention d'Aliéner réceptionnées : 9
Suite donnée : aucune décision de préemption.

➤ **Concessions de Cimetières**

Cimetière	Nombre de concessions	Durée	Superficie
Catholique	7	1 de 15 ans 6 de 30 ans	1 caverne 6 de 2m ²

➤ **Louage de choses**

Localisation	Loyer	Bail du
Emplacement parking Treuschel Lot n° 5	25 € (mensuel)	10/03/2025
Emplacement parking Treuschel Lot n° 2	25 € (mensuel)	14/03/2025

➤ **Contrats d'assurances**

Néant

➤ **Acceptation d'indemnisation de sinistres**

- Concernant le sinistre du 13/12/2024 : Bac à fleurs endommagé rue du 23 Novembre par un véhicule identifié _ Remboursement de 1040,68 euros – Offre de SMACL
- Concernant le sinistre du 03/07/2023 : Potelets endommagés rue du Général de Gaulle par un véhicule identifié _ Remboursement de 164,00 euros – Offre de GROUPAMA

➤ **Marchés publics**

- Voir la liste des bons de commandes sur le tableau ci-joint.
- **Les avis d'appel à concurrence ont été lancés pour les opérations suivantes :**

Objet et intitulé du programme	Type de marché	Date de publication de l'avis à concurrence	Date de réception des offres
Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un club-house et de vestiaires de football à Wasselonne	Marché de prestations intellectuelles	21 mars 2025	30 avril 2025

N° 26/2025

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de Mme le Maire,

Après avoir pris connaissance du projet d'affectation, des balances et de l'état des restes à réaliser qui ont été soumis au préalable à l'avis conforme de Madame le Comptable du SGC de Saverne,

	RESULTAT DE 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CALCUL DE L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	1 673 521,89 €		- 2 189 091,97 €	1 520 754,98 € 398 951,49 €	- 1 121 803,49 €	- 1 637 373,57 €
FONCT	1 150 608,04 €	0,00 €	723 581,72 €			1 874 189,76 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après examen en Commission Vie associative, culturelle et tourisme et Commission des Finances réunies le 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de reprendre par anticipation les résultats suivants au Budget Primitif de 2025 :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	1 874 189,76 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 637 373,57 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	236 816,19 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002)	-

Pour mémoire : report à la ligne 001 en dépenses d'investissement

515 570.08 €

N° 27/2025

FIXATION DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES – EXERCICE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Oùï l'exposé de Mme le Maire,

Appelé à fixer le taux d'imposition des contributions locales directes,

Après examen en Commission Vie associative, culturelle et tourisme et Commission des Finances réunies le 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et donc de les maintenir à

- TFPB : 25,07 %
- TFPNB : 42,78 %,

FIXE les taux d'imposition des contributions locales directes pour l'année 2025 comme suit :

<i>Désignation des taxes</i>	<i>Taux 2025 (Inchangés)</i>	Base d'imposition prévisionnelle 2025	Produit fiscal attendu 2025
Taxe foncier bâti	25,07 %	7 781 000	1 950 697 €

Taxe foncier non bâti	42,78 %	89 900	38 459 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16,35 %	194 600	31 817 €
Taxe d'habitation sur les logements vacants	16,35 %	218 600	35 741 €

Produit généré par application des taux aux bases 2 056 714 €

Total produit fiscal attendu après lissage et coefficient correcteur 2 160 584 €

N° 28/2025

VOTE DU BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2025

Mme le Maire présente et commente le document support :

« Le vote de ce budget revêt une importance particulière dans le contexte actuel, car c'est le dernier de cette mandature puisqu'il est de tradition de laisser à la nouvelle équipe élue l'année prochaine le vote du budget 2026, mais aussi en raison de la situation nationale et internationale particulière qui nous oblige à une vigilance renforcée dans la gestion de nos finances locales.

- o La Loi de finances 2025 doit permettre de contenir le déficit public à 5,4% du PIB (pour cela, il est prévu un déficit budgétaire de 139 milliards d'euros en baisse de 17 milliards par rapport au budget exécuté de 2024).*
- o Le Fonds Vert est réduit de 1,35 milliard d'euros. C'est ce fonds qui devait permettre de financer les investissements d'accélération de la transition écologique au niveau communal et intercommunal. Il passe de 2,5 à 1,1 milliard d'euros.*
- o La Dotation au Soutien de l'Investissement Local (DSIL) est réduite de 150 millions afin de permettre d'abonder la DGF de 150 millions d'euros...c'est d'autant de moins pour l'investissement.*
- o Ma PrimeRénov, principal dispositif de soutien de l'Etat à la rénovation énergétique, baisse aussi de 3,3 à 2,3 milliards d'euros.*
- o La seule bonne nouvelle est le maintien du taux du fond de compensation de la TVA (FCTVA) à 16,404%. Ce FCTVA est versé par l'Etat aux collectivités et il est destiné à assurer une compensation de la charge de TVA. Il constitue aujourd'hui un important dispositif de soutien de l'Etat à l'investissement public local. Le vote de la diminution du FCTVA aurait frappé de façon rétroactive les collectivités territoriales qui ont investi alors que tout l'enjeu est, au contraire, de préserver leurs capacités d'investissement.*

Pour exemple, la diminution du FCTVA aurait touché fortement notre commune qui a beaucoup investi l'année passée (complexe multi activités) et aurait impacté notre budget d'environ 100 000 €.

Après avoir évoqué le contexte général, passons à notre budget.

Pour rappel, le budget primitif est un budget prévisionnel pour l'année à venir sur l'ensemble d'un exercice d'autorisation des recettes et des dépenses. Il peut, néanmoins, être adapté en cours d'année si cela s'avère nécessaire avec des décisions modificatives ou par un budget supplémentaire.

Notre commune, comme beaucoup d'autres, subit une double contrainte et le débat d'orientations budgétaires du 10 mars a déjà mis en évidence cette situation.

- *Nous observons une hausse continue des dépenses contraintes particulièrement par exemple pour notre consommation énergétique qui ne baisse pas, malgré les efforts d'économie et de relanternage. Nous prévoyons ainsi des dépenses de fonctionnement en augmentation de 2,12 %.*
- *Cette hausse continue est conjuguée à une diminution de nos recettes d'un peu plus de 6 %. Cette équation complexe nous impose naturellement une rigueur budgétaire accrue.*

*Face à ces défis, nous vous proposons un budget construit autour de **trois axes majeurs** :*

- ***l'optimisation rigoureuse des dépenses de fonctionnement, sans compromettre la qualité des services***
- ***le maintien des taux d'imposition actuels pour préserver le pouvoir d'achat des ménages***
- ***la priorisation stricte des investissements pour garantir leur pertinence et leur maîtrise financière.***

Passons en détail les différents chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement de notre BP 2025. Ces détails chiffrés seront disponibles dans la note de synthèse sur le site Internet de la commune, conformément à l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette transparence est essentielle pour permettre à chacun de comprendre les choix budgétaires effectués.

Notre section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à 5 537 765,19 € (page 3).

La section de fonctionnement regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, des prestations de services, des dotations de l'État et des impôts et taxes (pages 4 à 7).

En dépenses :

Pour les charges à caractère général (chapitre 11), nous prévoyons une augmentation de 5,5 % par rapport au budget 2024 (+ 72 000 €). Ces augmentations sont principalement liées à :

- *la mise en route de la salle multi activités*
- *la hausse des tarifs de l'ATIP.*

Le tableau joint vous permet de comparer les consommations d'électricité de 2020 à 2024.

Les charges de personnel (chapitre 12) sont en légère diminution de 1,28 % (25 000 €). Les éléments pris en compte sont :

- *le départ de personnel titulaire en 2024 et courant 2025*
- *l'augmentation de la CNRACL de 3 points*
- *les titres restaurant intégrés sur une année complète.*

Les autres charges de gestion courante diminuent de 1,83 % (7 000 €).

Les charges financières (chapitre 65) passent à 191 000 € contre 149 000 € en 2024 en raison du déblocage du prêt relais en octobre 2024 destiné à couvrir la trésorerie pour les marchés de travaux de la salle multiactivités, le temps d'encaisser les subventions sur présentation du décompte général et définitif et le FCTVA.

La date à retenir est le 7 juin : inauguration de la salle multiactivités à 11 h et inauguration du centre technique routier rue du Moulin à 9 h 30, en présence du président de la CeA.

En recettes (page 6 et 7) :

Les produits des services, du domaine et ventes diverses baissent de 28 % (19 000 €) en grande partie en raison de la baisse de la vente de bois.

Le chapitre 73 est stable. Il s'agit des attributions de compensation versées par la Com Com.

Concernant les impôts directs locaux (chapitre 731), il est à noter une augmentation des bases des valeurs locatives de 1,7% (chapitre 731).

Les dotations et participations (chapitre 74) devraient être au même niveau que 2024. Nous avons réceptionné le 31 mars la DGF 2025, en augmentation d'environ 48 000 €. Il n'a pas pu en être tenu compte dans le BP, cette information nous étant parvenue trop tardivement par rapport aux délais légaux d'envoi aux conseillers.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) augmentent suite à la prévision des ventes des terrains Berlioz.

Pour rappel ce chapitre regroupe :

- les recettes de loyers
- le remboursement de sinistres
- le remboursement des indemnités journalières des agents fonctionnaires
- l'excédent du budget annexe Berlioz.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 6 604 323,16 € (pages 8 et suivantes).

La section d'investissement comporte une partie en dépenses avec le remboursement de la dette et des dépenses d'équipement et une partie en recettes avec les emprunts ainsi que les dotations et subventions de l'État.

En dépenses :

Le chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) est en augmentation de 88 %. Il est prévu en effet de rembourser les capitaux des emprunts pour 2025 et également d'anticiper le remboursement du prêt relais pour environ 210 000 €.

Les dépenses d'investissement sont détaillées dans le tableau de la liste des investissements 2025.

Le report de 1 500 754 € concerne surtout le photovoltaïque pour 121 000 €, la déminéralisation du groupe scolaire à hauteur de 170 000 €, le presbytère protestant pour 445 000 €, les travaux de mise en sécurité de l'église protestante et le traitement de la mérule pour 144 000 €, l'aménagement de la salle de gymnastique à hauteur de 169 000 €.

Concernant les dépenses nouvelles inscrites en 2025 : il est à rappeler que notre responsabilité d'élus est de garantir une gestion prudente tout en préservant les services essentiels à notre population.

Chaque euro dépensé doit l'être avec discernement, dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants. Si le contexte nous impose des choix budgétaires rigoureux, il ne doit pas pour autant éteindre nos ambitions. Les conseillers municipaux de la majorité et moi-même restons profondément attachés à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre. La sobriété financière n'exclut pas la richesse des projets et des initiatives qui font la richesse de notre collectivité.

Aussi, nous prévoyons, dans les grandes lignes des dépenses d'investissement 2025 :

- la fin du chantier de la salle multiactivités

- le démarrage du projet de construction des nouveaux vestiaires et club house du football. Nous validerons certainement en courant d'année une AP/CP pour cet investissement.
- un fort investissement en relanternage LED pour environ 500 000 €.
- les travaux de la rue de Romanswiller, en groupement de commande avec la CeA et la Com com. Ces travaux intégreront une piste cyclable permettant à nos jeunes d'aller au collège en sécurité, dans cette montée.
- l'achat d'un nouveau camion grue pour les services techniques.

La totalité des investissements représentent la somme d'un peu plus de 5 millions d'euros, sans recours à l'emprunt.

C'est par la créativité et l'innovation dans nos choix que nous continuerons à développer des services et des espaces qui contribuent à l'épanouissement de chacun, tout en respectant nos contraintes budgétaires.

Je terminerai par 2 citations :

- celle du philosophe Nicolas MACHIAVEL qui nous dit que « là où la volonté est grande, les difficultés diminuent ». Cette citation est d'une grande pertinence pour notre commune, car elle montre que même face à des défis économiques majeurs, nous pouvons faire preuve de détermination et de solidarité et que nous avons tous un rôle à jouer dans la réussite de notre commune en nous appuyant sur notre volonté et notre engagement
- celle de Benjamin FRANKLIN qui nous dit que « le seul intérêt de l'argent est son emploi ». Nous avons, comme chaque année, construit un budget afin que l'argent de la commune soit au service du bien-être de l'ensemble de la population. »

Après cette présentation, Mme le Maire ouvre le débat.

Mme SCHEFFKNECHT prend la parole. Elle déclare qu'elle s'abstiendra, comme chaque année, et pour les mêmes raisons que les années précédentes : si elle est d'accord sur de nombreux projets, elle n'est pas en phase avec la priorisation et relève que plusieurs lignes ne sont plus inscrites, par exemple le St Laurent au titre des dépenses énergétiques. De même, la réfection du club-house est une bonne chose, mais quid du terrain de foot qui se dégrade ?

Par ailleurs, elle répond à Mme le Maire qui a expliqué qu'« on a décidé » de remettre un éclairage nocturne, que l'Assemblée n'a pas été associée à cette décision, alors que le souci d'économie d'énergie est important et qu'on aurait pu réfléchir à certaines plages horaires demeurant en extinction.

Mme le Maire répond qu'il faut effectivement prioriser, car on ne peut dépenser que l'argent que l'on a. Le club-house est urgent, et le St Laurent sera la prochaine priorité. On essaie d'inscrire en rénovation un bâtiment par an, avec le cas échéant une amorce de crédits pour les études en année n-1.

M. HARTMANN ajoute que toute dépense suppose d'inscrire la recette en face pour en assurer le financement.

Sur l'éclairage nocturne, Mme le Maire évoque les questionnements d'autres communes, qui y sont aussi revenues, notamment pour des raisons de sécurité et de circulation.

M. FILEZ déclare qu'il s'abstiendra. Il convient qu'en matière budgétaire l'argent reste le nerf de la guerre, mais il intervient davantage sur les dépassements d'enveloppe sur la salle multiactivités (entre l'estimatif initial et la signature des marchés) ou sur le presbytère protestant. Tous ces écarts additionnés finissent par peser lourd, autant de sommes qui auraient pu être employées aux projets non réalisés à ce jour et évoqués par Mme SCHEFFKNECHT.

Mme le Maire rappelle que la COVID est passée par là, impactant très fortement les offres des entreprises. Elle ne souscrit pas à l'affirmation de M. FILEZ qui avait poussé à attribuer les marchés de la salle multi dès le début de crise pour garder des prix attractifs.
Il mentionne les comptes-rendus (dont un PV de commission du 15/1/2024) non parvenus aux conseillers, qui ne peuvent donc pas décider de manière éclairée.

Mme le Maire remercie les services financiers de la Ville pour leur implication dans l'élaboration de ce budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de Mme le Maire,

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 10 mars 2025,

Après avoir pris connaissance du projet de Budget Exercice 2025,

Après examen en Commission Vie associative, culturelle et tourisme et Commission des Finances réunies le 27 mars 2025,

Appelé à voter le Budget Primitif 2025,

Après en avoir délibéré par 20 voix pour et 5 abstentions (Mme LENTZ Denise, M. PELISSIER François, M. FILEZ Jean-Christophe, Mme SCHEFFKNECHT Marie et Mme STOFFEL Véronique par procuration),

DECIDE :

- **D'ARRETER** le Budget Primitif Exercice 2025 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée en dépenses et en recettes à

5 537 765.19€

DEPENSES		RECETTES	
Propositions 2025	5 537 765.19 €	Propositions 2025	5 300 949.00 €
Restes à réaliser	0,00 €	Résultat reporté ou anticipé	236 816.19 €
TOTAL	5 537 765.19 €	TOTAL	5 537 765.19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibrée en dépenses et en recettes à

6 604 323.16€

DEPENSES		RECETTES	
Propositions 2025	4 567 998.10 €	Propositions 2025	5 675 315.48 €
Restes à réaliser	1 520 754.98 €	Restes à réaliser	398 951.49 €
Solde d'exécution reporté	515 570.08 €	Solde d'exécution reporté	530 056.19€
TOTAL	6 604 323.16 €	TOTAL	6 604 323.16 €

- **DE VOTER** le Budget Primitif Exercice 2025 par chapitre pour la Section de Fonctionnement et d'Investissement, avec définition des opérations en ce qui concerne la Section d'Investissement
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs tel qu'annexé au Budget Primitif Exercice 2025.

N° 29/2025

FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS DU LOTISSEMENT BERLIOZ

M. FILEZ déclare que baisser le prix de vente revient à donner un mauvais signal, car cela dévalorise le bien. La commune se trouve selon lui piégée par l'offre disponible au lotissement privé des Champs Fleuris II.

Mme le Maire réfute cet argument, car le prix des terrains communaux a été fixé depuis août 2023, date à laquelle ce lotissement privé « les Champs Fleuris II » n'était pas encore créé. La commune a essayé de les vendre par différents moyens, sans succès.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Oui l'exposé de M. HARTMANN, Adjoint au Maire, sur le projet de terrains à bâtir rue et impasse Berlioz dont le Budget Annexe 2025 est adopté par délibération n° 31/2025 de ce jour,

Vu les articles L. 3211-14 et L. 3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le procès-verbal d'arpentage n° 1314F établi par le géomètre ERTZ Simon le 24 août 2022, certifié par le Service du Cadastre le 9 mars 2023,

Vu le procès-verbal d'arpentage n° 1322H établi par le géomètre ERTZ Simon le 3 mai 2023, certifié par le Service du Cadastre le 28 août 2024,

Vu l'avis rendu par France Domaine sous n° 2025-67520-01998 le 7 février 2025,

Après examen en Commission des Finances le 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le prix de vente des terrains à bâtir du lotissement Berlioz, sis impasse et rue Berlioz, cadastrés selon les plans ci-joints en section 58 n° 903 (5,89 a), n° 904 (5,13 a), n° 905 (5,13 a), n° 906 (6,37 a) et n° 907 (6,18 a) à 19 000,00 € HT / 22 800,00 € TTC l'are.

N° 30/2025

COMMERCIALISATION DES TERRAINS DU LOTISSEMENT BERLIOZ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Oui l'exposé de Mme le Maire et de M. HARTMANN, Adjoint au Maire, sur le projet de terrains à bâtir rue et impasse Berlioz dont le Budget Annexe 2025 est adopté par délibération n° 31/2025 de ce jour,

Considérant les démarches entreprises à ce jour par la Ville pour mettre en vente lesdits terrains dans le contexte socio-économique actuel,

Considérant qu'il serait opportun de recourir à une agence immobilière pour procéder à leur commercialisation,

Vu les résultats de la consultation menée en ce sens et les offres reçues,

Après examen en Commission des Finances le 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de conclure un contrat de service avec la société MAPS à MARLENHEIM aux conditions suivantes :

- ✓ 5 % à la charge de l'acquéreur
- ✓ mandat exclusif sur 3 terrains (2 terrains demeurant en mandat simple hors exclusivité)
- ✓ durée d'irrévocabilité des mandats de 3 mois,

AUTORISE le Maire à signer le mandat à intervenir en ces termes avec MAPS Immobilier ainsi que tout document relatif à ces honoraires.

N° 31/2025

LOTISSEMENT BERLIOZ – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE EXERCICE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Mme le Maire et les explications fournies,

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire du 10 mars 2025,

Après examen en Commission Vie associative, culturelle et tourisme et Commission des Finances réunies le 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRETE à l'unanimité le Budget Primitif Annexe lotissement Berlioz Exercice 2025 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Equilibrée en dépenses et en recettes à 545 300,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Equilibrée en dépenses et en recettes à 302 081,50 €

N° 32/2025

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET DU CCAS - EXERCICE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de Mme le Maire,

Après examen en Commission Vie associative, culturelle et tourisme et Commission des Finances réunies le 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE une subvention d'équilibre de 10 000 € du budget principal au budget du CCAS pour l'Exercice 2025, tel que prévu au compte 657363 lors de l'adoption du Budget par délibération n° 28/2025 de ce jour.

N° 33a/2025

ALLOCATION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET SOCIETES LOCALES – EXERCICE 2025

Les responsables d'association présents - M. FENDRICH Serge, M. KRIEGER Marius, M. GERARD Alain, Mme FEHRENBACH Laure, Mme LENTZ Denise et M. PELISSIER François - en tant que conseillers municipaux intéressés, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Où l'exposé de M. HELLBURG, Adjoint au Maire,

Dans le cadre du Budget Primitif Exercice 2025,

Appelé à statuer sur l'attribution de subventions aux associations et sociétés locales,

Après examen en Commission Vie associative, culturelle et tourisme et Commission des Finances réunies le 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE les allocations de subventions aux associations et sociétés locales selon le tableau ci-annexé (sous réserve de production par les associations bénéficiaires du dernier bilan et du dernier compte de résultat connus, ainsi que du numéro SIRET),

ARRETE les modalités qui y figurent,

FIXE les participations demandées pour l'occupation des locaux communaux (sous forme de loyer sans refacturation de charges), tels qu'inscrites dans ledit tableau.

N° 33b/2025

ALLOCATION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT OU SOUMISES A DES CONDITIONS AUX ASSOCIATIONS ET SOCIETES LOCALES – EXERCICE 2025

Les responsables d'association présents - M. FENDRICH Serge, M. KRIEGER Marius, M. GERARD Alain, Mme FEHRENBACH Laure, Mme LENTZ Denise et M. PELISSIER François - en tant que conseillers municipaux intéressés, quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Où l'exposé de M. HELLBURG, Adjoint au Maire,

Dans le cadre du Budget Primitif Exercice 2025,

Appelé à statuer sur l'attribution de subventions aux associations et sociétés locales,

Après examen en Commission Vie associative, culturelle et tourisme et Commission des Finances réunies le 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRETE dans le cadre du Budget Primitif 2025 les allocations de subventions d'investissement ou soumises à conditions aux associations et sociétés locales comme suit (sous réserve de production par les associations bénéficiaires du dernier bilan et du dernier compte de résultat connus, ainsi que du numéro SIRET) :

a) Wasselonne en Fête

L'association « WASSELONNE en fête », créée fin mai 2013, a pour objet « l'organisation de manifestations et de toutes actions permettant d'animer la Ville de WASSELONNE, ainsi que la valorisation de son patrimoine culturel, historique et artistique ».

1/ Charges 2025	6 500,00
Euros	
dépenses de fonctionnement (comptable, assurances, abonnements, divers fournitures, réunions, AG, ...)	
2/ Prestations 2025	5 500,00 Euros
⇒ Séance de cinéma	3 000,00 Euros
⇒ Animations de la Fontaine	2 500,00 Euros
3/ Animations printemps	13 000,00 Euros
⇒ Cavalcade Carnaval	2 500,00 Euros
⇒ Marché de Pâques	8 500,00 Euros
⇒ Foire Braderie Printemps	500,00 Euros
4/ Animations Estivales	22 000,00 Euros
⇒ Marché du terroir et de l'artisanat	5 500,00 Euros
⇒ Marché aux puces	1 500,00 Euros
⇒ Foire d'août	14 000,00 Euros
⇒ Messti de Brechlingen	1 000,00 Euros
5/ Animations Noël	25 000,00 Euros
⇒ Concerts de Noël	5 000,00 Euros
⇒ Noël au Château	20 000,00 Euros
6/ Actions Seniors	3 000,00 Euros
⇒ Flori Flore, marchés de Noël	2 500,00 Euros

Total **75 000,00 Euros**

Des avances régulières en fonction de l'avancement des animations, seront versées par la commune pour permettre le fonctionnement de l'association sur l'année 2025. Ces sommes seront ajustées a posteriori sur présentation des bilans par sous-groupes (1 à 5). Les sommes allouées par la commune doivent permettre de compenser les éventuels déficits des manifestations.

Une avance de 15 000 € été attribuée à WEF par délibération n° 107/2024 du 9 décembre 2024 à verser dès janvier 2025 pour permettre le bon fonctionnement de l'association pendant le 1^{er} trimestre 2025, dans l'attente de la présente décision.

Il convient de confirmer également cette somme.

b) Déplacements dans les villes jumelées de DAHN et SCIEZ

Aide communale aux associations Wasselonaises selon le dispositif suivant :

➤ **Déplacement en bus**

- sur présentation de facture
- pour un trajet à DAHN 400 € par an et par association
- pour un trajet à SCIEZ 1 200 € par an et par association

➤ **Déplacement en voitures privées**

- 0,10 € / km
- dans la limite d'une somme de 80 € par voiture aller/retour, plafonnée au montant de subvention pour un déplacement en bus
- sur présentation de justificatifs, notamment une liste des voitures avec numéro d'immatriculation, et de ses occupants optimisés
- versement à l'association

➤ **Choix du mode de subvention**

Il est précisé en outre que l'un ou l'autre mode de subvention – en bus ou voiture privative – est exclusif l'un de l'autre sur une année : l'association sollicitera soit une aide au déplacement en bus soit une aide au déplacement en voitures privées, les deux aides n'étant pas cumulables puisqu'un seul déplacement par an est subventionné.

Concernant le Comité de Jumelage, dispositif identique

- avec pour différence le versement au propriétaire ou conducteur du véhicule concerné
- dans les cas où cette formule s'avère moins onéreuse pour la commune qu'un autre mode de déplacement (par exemple et de façon non exhaustive : frais de bus élevés par rapport au nombre de participants inscrits).

c) Participation au GAS (Groupement d'Action Sociale) du Bas-Rhin, concernant le CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités)

Dans le cadre de l'action sociale obligatoire pour tous les agents de la fonction publique, la cotisation prévisionnelle 2025 est de 231 € par agent actif + 19 € par agent de cotisation statutaire comprenant la carte Cézam (42 agents).

Pour information, le montant global s'élève actuellement à $9\,702 + 798 = 10\,500$ €.

d) Subvention à l'animation jeunesse pour participation à la Fête de l'Age d'Or

L'animation jeunesse de la Com Com « Mossig et Vignoble » participera au service lors du repas de la Fête de l'Age d'Or le 27 avril 2025.

Il est proposé de remercier et d'encourager cette implication intergénérationnelle par l'octroi d'une subvention de 500 €.

e) Subvention aux associations participant à l'atelier des Petits Lutins

250,00 € à chaque association wasselonnaise participante, suivant un état des associations y ayant effectivement pris part.

f) Subvention à l'association « Au fil des mots »

2 projets de pièces de théâtre (1 pour chacune des 2 troupes), 2 représentations prévues pour chaque pièce : 1 400 € correspondants à 700 € au titre du groupe « Les Pilous » et 700 € pour la troupe « les Fous de la Rampe », sous condition de réalisation et sur production d'un décompte.

g) Subvention à la SPA et à l'association CAT S'LONGNE

- 1 000,00 € à la SPA pour campagne de stérilisation
- 400,00 € à l'association CAT S'LONGNE sur présentation des justificatifs des dépenses liées à leurs activités statutaires.

h) Subvention au WOSB

4 000 € au titre du classement en nationale

i) Association Mort de Rire

2 500 € pour l'organisation du Festival Mort de rire (sur 1 jour). Le versement de la subvention sera effectué après réalisation.

L'association met à disposition pour distribution aux habitants de WASSELONNE par le biais de Wasselonne en Fête 400 entrées gratuites.

j) Subvention au Club Vosgien

1 000,00 € de participation aux travaux d'entretien des sentiers, des abris et des bancs (réalisés sur le territoire de la Ville de WASSELONNE).

k) Subvention à l'Office du Tourisme

- 300 € pour l'organisation des Journées du Patrimoine (sous condition de réalisation)
- 150 € au titre de l'assurance
- 50 € de petites fournitures
- 100 € pour les soirées blagues (sous condition de réalisation).

l) Subvention à Dulcis Melodia

De 2017 à 2019, la commune a conclu un partenariat culturel avec l'association Dulcis Melodia. Ce dispositif a été renouvelé pour 3 ans en 2020, sur la base d'un soutien de 4 000 € versé annuellement par la Ville.

Cette convention fait l'objet d'un renouvellement pour la période de 2023 à 2025 sur la base d'un soutien de 4 500 € versé annuellement et formalisé par une convention qui fixe les engagements des parties.

m) Union Nationale des Combattants

La Ville finance l'achat de distinctions et les abonnements à « la Voix du Combattant » aux adhérents de plus de 90 ans. Le versement s'effectue en année N pour les dépenses réalisées en N-1 sur production des justificatifs.

En 2024 il y a eu :

- 5 abonnements au journal « La voix du Combattant » pour un montant total de 55,00 €
 - des achats pour un forfait de 245 € (médailles, cravates blason, insignes)
- soit un total de subvention à verser de 300,00 € en 2025.

n) Association des Amis de l'Orgue Silbermann

1 500 € à l'association des Amis de l'Orgue Silbermann de WASSELONNE pour l'organisation « Festival BACH » du 21 mars au 23 mars 2025. Le programme composé de conférences et d'un récital d'Orgue par Olivier PENIN, organiste titulaire de l'orgue de Sainte Clotilde à PARIS.

o) Concours de pêche

L'association de pêche organise une après-midi de pêche à destination des enfants des écoles. Afin de soutenir cette action, il est proposé :

- que la Ville paie directement la facture des poissons (pour mémoire en 2024 - 630 € HT pour 100 kg de poissons)
- que des lots soient attribués selon les gratifications prévues dans la délibération de ce jour fixant les tarifs.

p) Chorale Sainte Cécile

Participation de 250,00 € à l'achat d'un téléviseur d'un montant total de 500,00 € TTC, destiné à l'affichage du programme en tribune.

q) Amicale des Sapeurs-pompiers

Participation de 2 500,00 €, sur justificatif, pour l'achat d'une laveuse d'un montant total de 10 733,96 € TTC.

r) Le Toit haquenovien

500 €

s) Solidarité Femmes 67

500 €

t) Subvention à la Musique Municipale (Muzike)

A) Il est proposé de verser 9 260,00 € pour son programme courant, décomposés comme suit :

1- pour mémoire, proposé dans le tableau récapitulatif des subventions aux associations distribué	
subvention de fonctionnement de base	3 260,00 €
<i>Musique Municipale Muzike</i>	
2- arrangement et écriture des morceaux pour Muzike et projets OAE par un professionnel, 50 % du coût (4 000 €), soit	2 000,00 €
3 – participation à la remise en état d'instruments	1 500,00 €
4 – participation aux cours de pupitre	2 500,00 €

B) Il est également proposé de verser une participation prévisionnelle de **4 000,00 € pour son programme d'investissement**, conditionnée par la réalisation des achats, et versée sur production de justificatifs, à hauteur de 50 % du montant des acquisitions (sur présentation des factures) :

5- pour l'achat de vêtements 50 % d'un montant de 4 000 €, soit un soutien financier de	2 000,00 €
6- acquisition d'instruments ou accessoires 50 % d'un montant de 4 000,00 €, soit un soutien financier de	2 000,00 €

C) La musique nous sollicite en outre pour un **soutien logistique** :

7- mise à disposition gratuite d'un véhicule utilitaire pour le transport du matériel lors des prestations liées à la Ville

D) **Projet « Orchestre à l'école »** (convention 6 ans de 2022 à 2028) : **45 000,00 €**

- ✓ Versement d'une subvention de fonctionnement de *42 000,00 €* à l'association Musique Municipale Muzike correspondant à la prise en charge par la commune des coûts de fonctionnement des 3 classe OAE
- ✓ Heures supplémentaires pour projets de chaque classe demandés par l'Education nationale et répétitions spéciales pour *3 000,00 €*.

Ces sommes seront versées par trimestre échu sur présentation d'un état des heures réalisées.
Pour mémoire, la maintenance des instruments est payée directement au prestataire par la Ville, à hauteur de 5 000 € maximum.

E) **Organisation de Festiwass 4**

Il est proposé de verser une subvention de **15 000,00 €** pour l'organisation du festival de la musique du 19 au 21 juin 2025 ; sur présentation d'un décompte de la manifestation.

F) **Projet « Concert d'automne »**

Participation forfaitaire de **2 000,00 €** pour l'organisation de cette manifestation, sous condition de réalisation et sur production d'un décompte.

FIXE la date limite de production des factures et justificatifs pour l'année en question au 31 octobre,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'usage à intervenir avec WASSELONNE en Fête, Dulcis Melodia et la Musique Espérance, et pour « Orchestre à l'école » en particulier :

- **donne son accord**
- **autorise** Mme le Maire à signer les conventions et documents à intervenir en ces termes avec les deux associations
- **charge** Mme le Maire de signer les autorisations d'occupation de salles à titre gratuit et les adapter suivant les besoins.

N° 34a/2025

ASSOCIATION RENE HUG – PRISE EN CHARGE DE LA COTISATION

Mme WALTER quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Mme le Maire,

Considérant que la commune est propriétaire de 9 appartements à la résidence René HUG et adhère à l'association René HUG qui a pour objet l'animation de la résidence,

Après examen en Commission Vie associative, culturelle et tourisme et Commission des Finances réunies le 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND en CHARGE la cotisation à verser à ladite association, à raison de 15 € par appartement soit un total de 135 €,

DONNE SON ACCORD au paiement récurrent de cette cotisation d'année en année, suivant le nombre d'appartements appartenant à la Ville et selon le montant demandé par l'association chaque année (susceptible de variations d'un exercice comptable à l'autre).

N° 34b/2025

ADHESION - BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Mme WALTER quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de verser la somme de 300 € au titre de la cotisation annuelle à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin.

N° 35/2025

FIXATION DES DIVERS DROITS, TARIFS, REDEVANCES, LOCATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouï l'exposé de M. HELLBURG, Adjoint au Maire,

Considérant que le Conseil Municipal est traditionnellement appelé à fixer les droits, tarifs, redevances et locations,

Après examen en Commission Vie associative, culturelle et tourisme et Commission des Finances réunies le 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE lesdits droits, tarifs, redevances et locations selon le tableau ci-annexé,

PRECISE que ces éléments seront valables pour l'Exercice 2025 et les suivants dès que la délibération aura acquis son caractère exécutoire et sine die, c'est-à-dire jusqu'au vote d'une nouvelle délibération qui modifierait l'une de ces lignes.

N° 36/2025

ADMISSION EN NON-VALEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de Mme le Maire,

Vu les pièces produites par le comptable public,

Après examen en Commission Vie associative, culturelle et tourisme et Commission des Finances réunies le 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'admission en non-valeur d'un titre relatif à la location de HLL du 29/9/2020 au 2/10/2020 :

Exercice	Pièce	Imputation budgétaire	Objet	Montant en €	Nom du redevable
2020	T-979	1 70328-95 -	102-AUTRES PRODUITS	103,08	GODEAU Anaïs

N° 37/2025

ALLOCATION D'UNE AIDE D'URGENCE A LA BIRMANIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de Mme WALTER, Adjointe au Maire sur la situation actuelle en Birmanie suite au puissant séisme qui a frappé le centre du pays le 28 mars dernier,

Considérant le souhait des conseillers municipaux de manifester la solidarité de la Ville de Wasselonne envers la population sinistrée,

Appelé à décider de l'octroi d'une aide d'urgence,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de verser la somme de 2 000 € au Comité International de la Croix Rouge en demandant son affectation aux populations touchées.

N° 38/2025

AMENAGEMENT D'UN HANGAR A VELOS – PARTICIPATION DE L'EHPAD

Mme le Maire, en tant que Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD, quitte la séance et ne prend pas part au débat ni au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé sur le projet d'aménagement d'un hangar à vélos devant l'EHPAD,

Vu sa délibération n° 28/2025 de ce jour adoptant le Budget Primitif Exercice 2025 et notamment la ligne 891 « local à vélos devant l'EHPAD » pour 10 574,40 € TTC en dépenses,

Considérant que cet équipement pourra également bénéficier à l'EHPAD de par sa proximité, et qu'à ce titre ledit établissement a proposé d'y contribuer financièrement,

Mme le Maire s'étant retirée et M. HARTMANN, Adjoint au Maire mettant le point au vote,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTÉ la participation de 4 500 € versée par l'EHPAD de WASSELONNE à la Ville au titre de la réalisation du local « vélos cargo ».

N°39/2025

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À L'OPÉRATEUR ROSACE ET ÉTABLISSEMENT DU PLAN D'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT VERSÉE

Mme le Maire expose :

Des travaux d'enfouissement de réseau sont réalisés

→ par l'opérateur Rosace, pour un montant de 7 252,56 € TTC.

Le réseau appartenant à l'opérateur, il incombera à la commune de verser le montant de sa participation sous forme de subvention d'équipement.

Conformément aux articles L. 2321-2-28°, L. 2321-3 et R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune devra amortir ce fonds de concours.

Ainsi, il convient également de fixer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement qui sera versée à Rosace, et imputée au compte 20422, pour financer les travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L. 2321-2-28°, L. 2321-3 et R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que :

La durée d'amortissement de la subvention d'équipement doit être identique à celle du bien financé.

Toutefois, en l'absence d'informations sur la mise en service et sur l'amortissement du bien par l'opérateur, par mesure de simplification, la commune détermine le rythme d'amortissement qu'elle souhaite appliquer et amortira à partir de la date de mandatement du solde de la facture (si paiements multiples).

Les durées maximales d'amortissement, fixées par le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015, modifiant l'article R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont les suivantes :

- 5 ans pour les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études
- 30 ans pour les subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations
- 40 ans pour les subventions qui financent des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Il est naturellement possible d'opter pour une durée d'amortissement inférieure.

La commune a choisi de fixer la durée de d'amortissement de la subvention d'équipement versée à Rosace numéro d'inventaire PAR119 à 5 ans.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE le versement de la subvention d'équipement suivante :

→ numéro d'inventaire PAR119, montant 7 252,56 € TTC, opérateur Rosace pour sa participation aux frais d'enfouissement du réseau,

DECIDE de fixer la durée d'amortissement de la subvention d'équipement précitée

- versée à Rosace numéro d'inventaire PAR119 à 5 ans,
et ce à compter de la date de mandatement de la facture (si paiement unique) ou du solde (si paiements multiples) à l'opérateur.

N° 40/2025

SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR UN JARDIN PÉDAGOGIQUE AU BÉNÉFICE DES ÉCOLES DU GROUPE SCOLAIRE DE LA COUR DU CHATEAU ET DU PERISCOLAIRE

Mme BENFORD, Adjointe au Maire, expose :

La commune est propriétaire d'un terrain de 7,5 ares environ à détacher de la parcelle cadastrée sur son ban communal section 20 n° 378, matérialisé sur le plan ci-joint. Ce terrain a été clôturé par les services techniques afin qu'il puisse servir de jardin pédagogique.

Considérant sa vocation et sa proximité avec le groupe scolaire de la Cour du Château, la commune a décidé d'en réserver l'usage aux élèves des écoles sur le temps scolaire.

Par ailleurs, l'association AGF, actuel délégataire du service public du périscolaire de WASSELONNE (sous compétence de la Communauté de Communes Mossig Vignoble), a fait part de son souhait de bénéficier dudit emplacement dans l'intérêt des enfants, pour la mise en place d'un jardin potager et d'un composte pédagogique avec l'assistance du Select'om.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Oui l'exposé de Mme BENFORD, Adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE ce dispositif mis en place à titre gratuit et **AUTORISE** le Maire à signer la convention ayant pour objet de formaliser l'utilisation tripartite de ce jardin et d'en fixer les conditions pratiques.

N° 41/2025

CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTIACTIVITES - MARCHES DE TRAVAUX

- **LOT 7 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALU – AVENANT N° 2**
- **LOT 11 MENUISERIE INTERIEURE BOIS AGENCEMENT – AVENANT N° 1**
- **LOT 17 STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE - AVENANT N° 3**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Oui l'exposé de Mme le Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les crédits inscrits et disponibles au Budget, imputation 759-21318 « construction d'une salle multi activités »,

Considérant les explications présentées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises,

Appelé à se prononcer sur la prise en charge d'avenants à certains marchés de travaux pour la salle multiactivités,

Après examen en Commission des Finances réunie le 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- A) DECIDE** de prendre en charge les avenants suivants qui concernent le déplacement de la limite est, imputation 759-21318, et en **AUTORISE** la signature par Mme le Maire :

Lot 7 menuiseries extérieures bois alu / entreprise Menuiserie JUNG à STEINBOURG

Montant initial du marché	417 905,00 € HT	501 486,00 € TTC
Pour mémoire avenant n° 1	+ 2 850,00 € HT	+ 3 420,00 € TTC
Avenant n° 2	- 6 621,00 HT	- 7 945,20 € TTC
Nouveau montant du marché	414 134,00 € HT	496 960,80 € TTC

Pourcentage de diminution : - 1,58 % (de l'avenant n° 2)

Pourcentage de diminution : - 0,9 % (évolution cumulée du montant du marché)

Objet de l'avenant n° 2 :

- suppression de 11 bandeaux linéaires / sélecteurs de portes, remplacés par des ferme-portes (position 3.4.1.)
- suppression de la gâche électrique de la porte d'entrée de la circulation technique en façade sud (position 3.4.2.)
- suppression de 4 bâtons de maréchal

Lot 11 menuiserie intérieure bois agencement / entreprise STUTZMANN Agencement à DURSTEL

Montant initial du marché	257 737,25 € HT	309 284,70 € TTC
Avenant n° 1	- 975,15 € HT	- 1 170,18 € TTC
Nouveau montant du marché	256 762,10 € HT	308 114,52 € TTC

Pourcentage de diminution : - 0,38 %

Objet de l'avenant n° 2 :

suppression de la trappe d'accès au silo (prestation, non réalisée)

Lot 17 structure artificielle d'escalade / entreprise ESCATECH à BETHUNE

Montant initial du marché	127 329,48 HT	152 795,38 € TTC
Pour mémoire avenant n° 1	+ 1 804,00 € HT	+ 2 164,80 € TTC
Pour mémoire avenant n° 2	+ 6 912,50 € HT	+ 8 295,00 € TTC
Avenant n° 3	sans incidence financière	
Nouveau montant du marché	136 045,98 € HT	163 255,18 € TTC

Pourcentage de variation : inchangé par rapport à l'avenant n° 2

Objet de l'avenant n° 3 :

- moins-value suppression de la pose des prises
- fourniture d'agrès complémentaires

B) EST INFORME que la balance globale des marchés de travaux s'élève à + 1,03 %, que l'on peut réduire à 0,16 % sans la plus-value pour la grue, car cette dernière devait d'office être intégrée dans le budget travaux (avenant validé précédemment sur le lot 1).

N° 42/2025

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PRESBYTERE - MARCHES DE TRAVAUX

- **LOT 10 CARRELAGE FAÏENCE - AVENANT N° 1**

M. FILEZ dit qu'il est logique d'avoir des avenants en moins, car il est stratégique de prévoir de la marge dans les travaux, mais cet avenant au contraire aurait dû être anticipé, car le plancher en bois implique certaines obligations, ainsi méconnues par le maître d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de M. FENDRICH, Adjoint au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les marchés signés suite à ses délibérations n° 76/2024 du 8 juillet 2024,

Vu l'adoption du Budget 2025 par délibération n° 28/2025 de ce jour,

Après examen en Commission des Finances réunie le 27 mars 2025,

Considérant les explications présentées par le maître d'œuvre et l'entreprise,

Appelé à se prononcer sur la prise en charge d'un avenant à un marché de travaux pour cette construction,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge l'avenant suivant, imputation 853- 21318, et en **AUTORISE** la signature par Mme le Maire :

Lot 10 carrelage faïence / entreprise SCE Carrelage à STRASBOURG (67)

Montant initial du marché	7 175,00 € HT	8 610,00 € TTC
Avenant n° 1	+ 457,80 € HT	+ 549,36 € TT
Nouveau montant du marché	7 632,80 € HT	9 159,36 € TTC

Pourcentage d'augmentation : + 6,38 %

Objet : Lors des dernières études d'exécution, le bureau de contrôle a demandé au niveau de la douche la mise en œuvre d'une natte de désolidarisation pour la pose du siphon du fait de la présence du plancher bois sous la chappe. Cela implique, outre la fourniture de la natte, une intervention supplémentaire avant la pose de chappe.

N° 43/2025

PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTES PERMANENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Ouï l'exposé de Mme le Maire,

Après examen en Commission des Finances du 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE de créer

- un poste permanent d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 15/04/2025, pour les fonctions d'assistante ressources humaines
- un poste permanent d'Agent de maîtrise principal à temps complet, à compter du 15/04/2025, pour les fonctions de chef d'équipe des espaces verts,

2. PREND ACTE de l'état du personnel ainsi modifié.

N° 44/2025

PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTES PERMANENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée de la note de synthèse des points inscrits, et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance,

Où l'exposé de Mme le Maire,

Après examen en Commission des Finances du 27 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1. DECIDE** de créer un emploi permanent à temps complet, à compter du 15/04/2025, pour les fonctions d'animateur-coordonnateur seniors.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire aux grades suivants :

- Adjoint d'animation
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- Animateur
- Animateur principal de 2^{ème} classe
- Animateur principal de 1^{ère} classe.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, cet emploi permanent peut être également occupé de manière permanente par un agent contractuel territorial sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 2° Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération est fixé à celui du grade d'Adjoint territorial d'animation, échelon 1.

La rémunération de ce(s) grade(s) sera indexée sur les traitements des fonctionnaires territoriaux pour les augmentations éventuelles ou pour l'évolution des grilles indiciaires.

- 2. PREND ACTE** de l'état du personnel ainsi modifié.

COMMUNICATIONS D'INFORMATIONS

- Lecture d'un communiqué de l'AMF (en PJ) publié le 13 mars 2025, appelant à la libération de Cécile KOHLER et de son compagnon Jacques PARIS. (Le 3^e étage, Olivier GRONDEAU, a été libéré le 17 mars 2025.)
- M. HELLBURG informe de l'événement prévu le 9 mai au St Laurent : lecture musicale du journal de guerre d'un Malgré Nous suivie d'une discussion (dans l'après-midi pour les écoles CM1 et CM2, et une séance le soir).
- Mme le Maire répond à Mme SCHEFFKNECHT sur les déviations envisagées à l'occasion des travaux de la rue de Romanswiller ; un point est prévu avec l'entreprise dans les prochains jours, puis un courrier sera adressé aux riverains et aux sociétés afin que tous puissent s'organiser.
- Mme LENTZ signale la date du prochain don du sang, et remercie la Ville pour son soutien dans l'organisation par la mise à disposition de la salle ainsi que dans le fonctionnement de l'amicale.
- Mme LENTZ invite à assister à l'Office des Ténèbres de ce vendredi (Vendredi Saint).

Aucun des membres ne demandant la parole, Mme le Maire lève la séance.

Le présent document est certifié publié sur le site internet de la commune conformément aux exigences de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance

Christine SCHREIBER



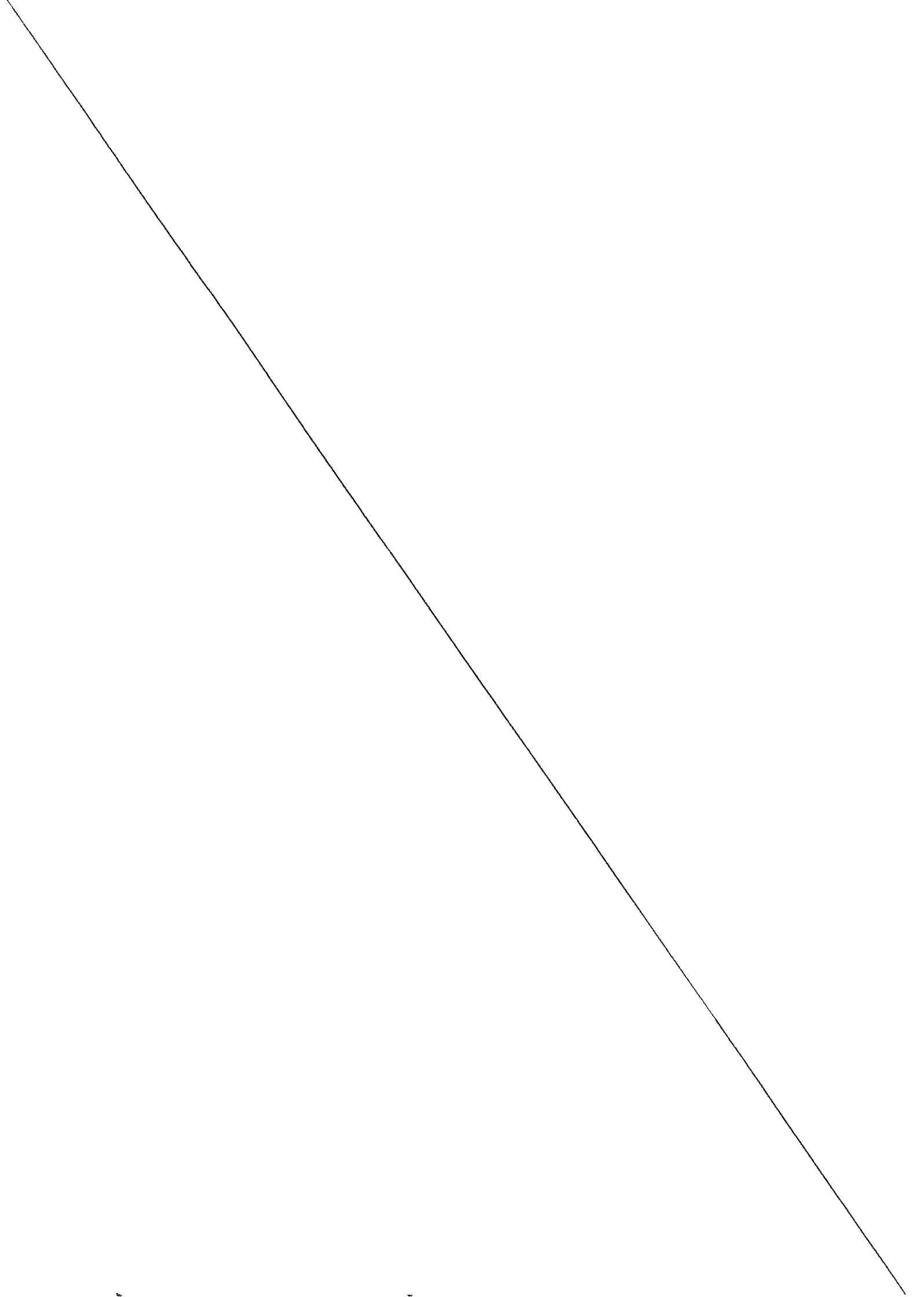
LE MAIRE,

Michèle ESCHLIMANN



NUMERO D'ORDRE DES DELIBERATIONS PRISES

- n° 25/2025 Compte-rendu du Maire sur les décisions prises par délégation
n° 26/2025 Reprise anticipée du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024
n° 27/2025 Fixation des taux de contributions directes – Exercice 2025
n° 28/2025 Vote du budget primitif Exercice 2025
n° 29/2025 Fixation du prix de vente des terrains du lotissement Berlioz
n° 30/2025 Commercialisation des terrains du lotissement Berlioz
n° 31/2025 Lotissement Berlioz – Vote du budget primitif annexe Exercice 2025
n° 32/2025 Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget du CCAS – Exercice 2025
n° 33a/2025 Allocation de subventions de fonctionnement aux associations et sociétés locales – Exercice 2025
n° 33b/2025 Allocation de subventions d'investissement ou soumises à des conditions aux associations et sociétés locales – Exercice 2025
n° 34a/2025 Association René Hug – Prise en charge de la cotisation
n° 34b/2025 Adhésion – Banque Alimentaire du Bas-Rhin
n° 35/2025 Fixation des divers droits, tarifs, redevances, locations
n° 36/2025 Admission en non-valeur
n° 37/2025 Allocation d'une aide d'urgence à la Birmanie
n° 38/2025 Aménagement d'un hangar à vélos – Participation de l'EHPAD
n° 39/2025 Versement d'un fonds de concours à l'opérateur Rosace et établissement du plan d'amortissement de la subvention d'équipement versée
n° 40/2025 Signature d'une convention pour un jardin pédagogique au bénéfice des écoles du groupe scolaire de la Cour du Château et du périscolaire
n° 41/2025 Construction d'une salle multiactivités – Marchés de travaux
 - Lot 7 Menuiseries extérieures bois alu – Avenant n° 2
 - Lot 11 Menuiserie intérieure bois agencement – Avenant n° 1
 - Lot 17 Structure artificielle d'escalade – Avenant n° 3
- n° 42/2025 Construction d'un nouveau presbytère – Marchés de travaux
 - Lot 10 Carrelage Faïence – Avenant n° 1
- n° 43/2025 Personnel communal – Création de postes permanents
n° 44/2025 Personnel communal – Création de postes permanents



Compte-rendu du Maire sur les décisions prises par délégation -- Liste des commandes
Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025

Mandat n°	Objet	Fournisseur	Montant TTC	Imputation comptable	Programme budgétaire
143	ETUDE GEOTECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE	DTF GEOTECHNIQUE	2 220,00 €	21314	876
149	BRANCHEMENT FIBRE - NOUVEAU PRESBYTERE PROTESTANT	ROSACE	948,00 €	21318	853
284	RENOVATION FACADES DE L'ANCIEN RAM	PESCE ET FILS	8 085,56 €	21321	881
285	CREATION D'UN PREAU - ECOLE PRIMAIRE	MEWO BOIS	3 404,75 €	21312	894
286	EXTENSION DU RESEAU - SALLE MULTI ACTIVITES	EST RESEAUX	3 619,80 €	21534	000759
291	REPLACEMENT POTEAU D'INCENDIE 104 RUE DE COSSWILLER	SDEA	1 860,00 €	21538	000303
292	PHOTOCOPIEURS BIBLIOTHEQUE - ECOLE PAUL ELUARD - JEAN COCTEAU	RICOH SBO	4 384,80 €	21831 + 21838	000675 + 861
293	PHOTOCOPIEURS IM2500 - PAUL ELUARD	RICOH SBO	1 542,00 €	21831	000675
311	ACHAT DE 5 DEFIBRILATEURS DAE CU MEDICAL SP1 type DEA ou DSA	CARDIA PULSE	6 760,80 €	2188	892
332	PLAQUES PARKING DES PLATANES + SQUARE JOSEPH OSTERMANN + SQUARE SAINT LAURENT	GERNER SIGNALISATION	986,02 €	2152	795
386	PANNEAU DE RUE - PLACE BEL AIR	EG SIGNALISATION	63,36 €	2152	795
500	PANNEAUX INTERDICTION DE STATIONNER - MARCHE PLACE LECLERC	EG SIGNALISATION	1 483,20 €	2152	795

Département :
BAS RHIN

Commune :
WASELONNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
POLE TOPOGRAPHIQUE ET DE GESTION CADASTRALE
SELESTAT 5, RUE DE LA PAIX 67606
67606 SELESTAT Cedex
tél. 03.88.58.90.93 - fax
ptgc.bas-rhin@dgfiip.finances.gouv.fr

Section : 58
Feuille : 000 58 01

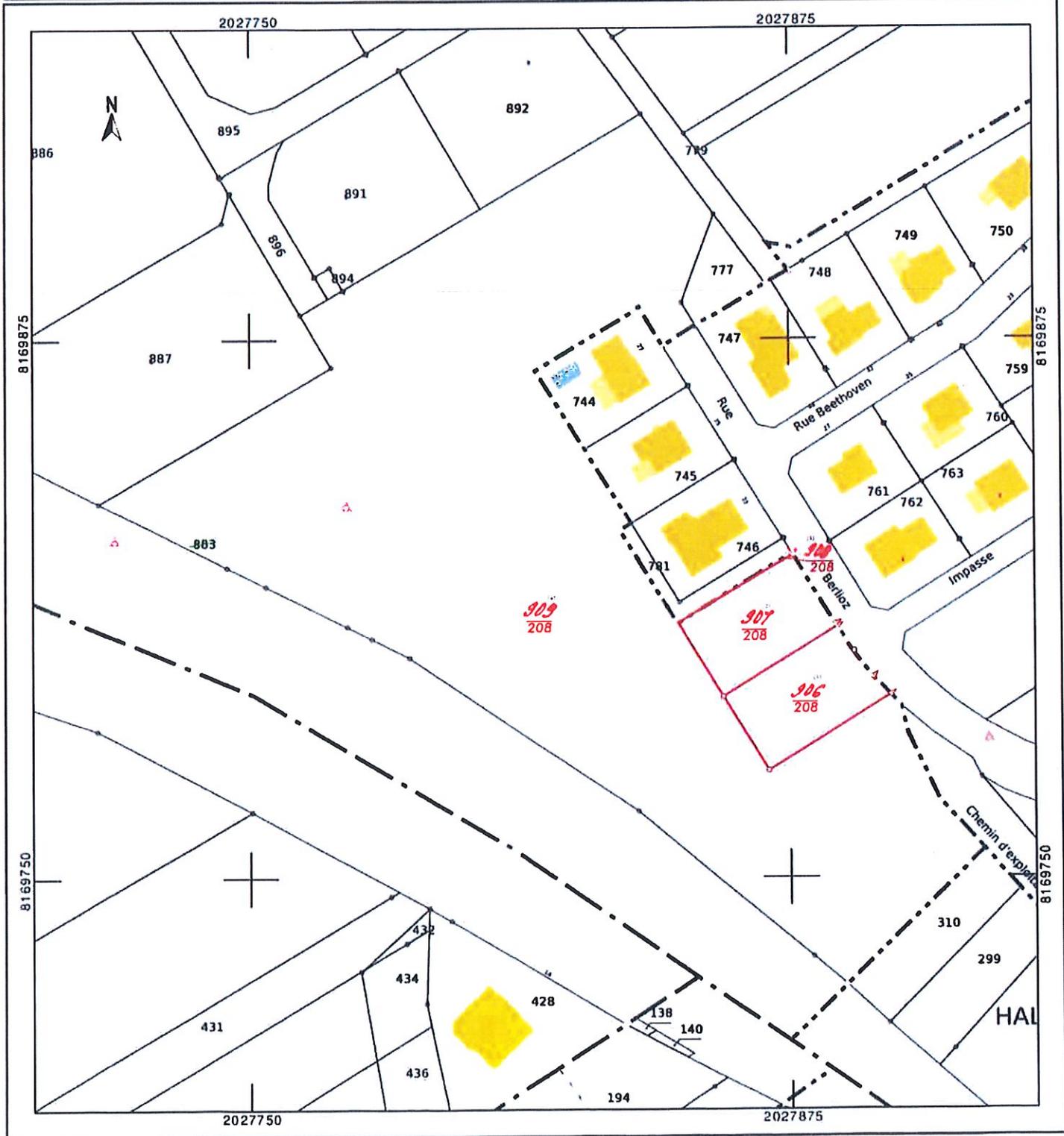
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 17/04/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :
BAS RHIN

Commune :
WASELONNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
POLE TOPOGRAPHIQUE ET DE
GESTION CADASTRALE
SELESTAT 5, RUE DE LA PAIX 67606
67606 SELESTAT Cedex
tél. 03.88.58.90.93 -fax
ptgc.bas-rhin@dgflp.finances.gouv.fr

Section : 58
Feuille : 000 58 01

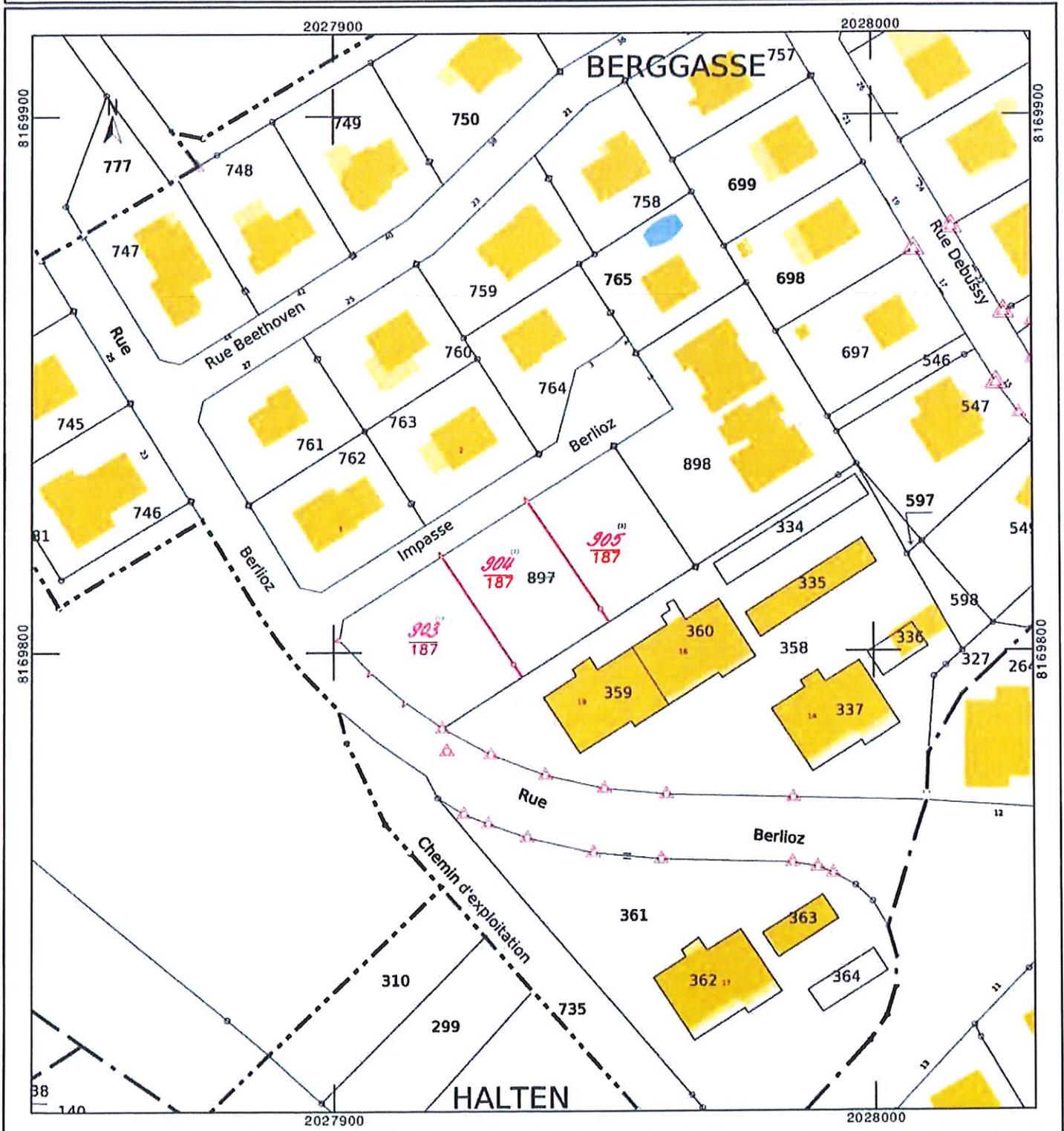
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 27/02/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



TI	TR	TF	Subvention 2024	L	Nombre Licence / Adhésion	dont licences jeunes	dont licences jeunes W.	variation jeunes wasselonnais	Subvention de base 2025	Particip. licence jeune W.	Club haut niveau	Ecole de sport	Subvention 2025	Loyer 2025
ASSOCIATIONS DE WASSELONNE										40				
27/03/2025														
Associations sportives ou culturelles avec + de 40 licences jeunes Wasselonnais														
			5 280,00	416	279	93	13		1 580,00	3 720,00		500,00	5 800,00	750,00
			5 000,00	164	117	73	0		1 580,00	2 920,00		500,00	5 000,00	
			3 880,00	208	135	45	0		1 580,00	1 800,00		500,00	3 880,00	
			3 180,00	241	107	42	2		1 580,00	1 680,00			3 260,00	750,00
Associations sportives ou culturelles avec- de 40 licences jeunes Wasselonnais														
			1 105,00	23	6	3	1		1 025,00	120,00			1 145,00	
			1 025,00	54					1 025,00	0,00			1 025,00	
			1 885,00	67	37	6	-3		1 025,00	240,00			1 265,00	
			1 805,00	47	42	4	-3		1 025,00	160,00		500,00	1 685,00	
			1 025,00						1 025,00	0,00			1 025,00	
			1 885,00	20	12	4	4		1 025,00	160,00			1 185,00	
			1 025,00	55	29	12	3		1 025,00	480,00		500,00	2 005,00	
			2 365,00	5					1 025,00	0,00			1 025,00	
			2 245,00	229	126	26	5		1 025,00	1 040,00		500,00	2 565,00	
			1 885,00	58	17	10	-8		1 025,00	400,00		500,00	1 925,00	
			2 345,00	124	68	17	8		1 025,00	680,00		500,00	2 205,00	
			565,00	190	125	7	-1		1 025,00	280,00	500,00	500,00	2 305,00	
			565,00	52					565,00	0,00			565,00	
			565,00	327					565,00	0,00			565,00	
			565,00	62					565,00	0,00			565,00	
			565,00	120					565,00	0,00			565,00	
			565,00	60					565,00	0,00			565,00	
			565,00	26					565,00	0,00			565,00	
			565,00	327					565,00	0,00			565,00	
			565,00	11					565,00	0,00			565,00	
			565,00	805					565,00	0,00			565,00	
			565,00	38					565,00	0,00			565,00	
			565,00	140					565,00	0,00			565,00	
			565,00	98					565,00	0,00			565,00	
			205,00	10					310,00	0,00			310,00	
			205,00	23					310,00	0,00			310,00	
			310,00	15					310,00	0,00			310,00	
			785,00	68	7	0	-2		310,00	0,00		500,00	810,00	
			310,00	19					310,00	0,00			310,00	
			310,00	119					310,00	0,00			310,00	
			205,00						310,00	0,00			310,00	
			205,00						310,00	0,00			310,00	
TOTAUX			46 275,00						29 010,00	13 680,00	500,00	5 000,00	48 190,00	1500,00

TARIFS COMMUNAUX 2025 - les modifications proposées sont en rouge

Infrastructure	Désignation	Périodicité / Unité	Proposition de tarifs 2025
Espace Municipal "Saint-Laurent"			
Période du 01.05 au 30.09		à la journée	
* Grande Salle	* Originnaire Commune de Wasselonne		300,00 €
* Petite Salle	* Extérieur Commune de Wasselonne (+ Petite Salle)		1 600,00 €
* Office	* Originnaire Commune de Wasselonne		90,00 €
	* Extérieur Commune de Wasselonne		150,00 €
	* Originnaire Commune de Wasselonne		150,00 €
	* Extérieur Commune de Wasselonne		280,00 €
Période du 01.10 au 30.04		à la journée	
* Grande Salle	* Originnaire Commune de Wasselonne		450,00 €
* Petite Salle	* Extérieur Commune de Wasselonne (+ Petite Salle)		1 700,00 €
* Office	* Originnaire Commune de Wasselonne		120,00 €
	* Extérieur Commune de Wasselonne		200,00 €
	* Originnaire Commune de Wasselonne		175,00 €
	* Extérieur Commune de Wasselonne		280,00 €
Arrhes	50 % du tarif de location		
Quelle que soit la période de l'année		à la journée	160,00 €
* Utilisation partielle uniquement	Office + petite salle (apéritif mariage, collation après enterrement)	à la demi-journée	
Communauté de Communes		à la journée	
* 1/2 journée de préparation ou de nettoyage la veille ou le lendemain de la réservation		forfait	50,00 € 200,00 € gratuite
* Salle de la Chorale			
* Coût Nettoyage Forfaitaire des Locaux			
* Location vidéoprojecteur			
Remplacement de matériel			
Chaise abîmée (l'unité)			89,02 € HT / 106,83 € TTC
Mise à disposition gratuite aux associations Wasselonnaises une fois par an : soit au Saint-Laurent, soit au bâtiment Prévôté			
Jardins Familiaux	loyer annuel forfaitaire Prix d'un fût	au m ² par fût	0,25 € 6,00 €
Jardins d'agrément			15,00 €
Droits de place	marché hebdomadaire Foire - Braderie Participation aux frais d'électricité pour les marchés	par ml par ml forfait trimestriel	1,10 € 2,50 € 2,00 €

feuille n° 2025/96

Infrastructure	Désignation	Périodicité / Unité	Proposition de tarifs 2025
Vente de composteurs		par récipient	50,00 €
Service Photocopie	Copie noir et blanc Copie couleur	à l'unité à l'unité	0,25 € 0,50 €
Marché aux Puces - Brocante Brocante de musique	Lot de 3 mètres linéaires		7,00 €
Marché des Terroirs et de l'Artisanat Marché des Régions de France	emplacement d'une dimension ≤ à 6 m + 3 m supplémentaires + 6 m supplémentaires	par emplacement	1er semestre 2024 20,00 € 10,00 € 20,00 € à compter du 1/7/2024
Manifestation fin août - Régie "festivités"		forfait pour 6 ml par lot de 3 m supplémentaires	25,00 € 5,00 €
Marché de Noël et marché de Pâques (les tarifs s'entendent comme incluant les 2 jours)	Réservation d'un emplacement dans une salle 1 table - 2m X 1m 2 tables - 4m X 1m	par emplacement	forfait 2 jours 22,50 € forfait 2 jours 45 €
	Maisonnette - 3m x 2m	par emplacement	les deux jours 45,00 €
	Etal sous préau couvert 2m X 1m option + 1 m (sans support)	par emplacement par ml supplémentaire	les deux jours 25,00 € les deux jours 5,00 €
	Stand extérieur de 1 à 5m X 3 à 4m à partir du 6e m	par emplacement par ml supplémentaire	les deux jours 25,00 € les deux jours 5,00 €
Foire de Printemps	Par mètre linéaire M. Olivier KILLY - Confiserie M. Patrice KIENER - Attraction "TROPICAL SURF", stand de pinces M. Jérôme LARROQUE - Manège Enfantin "Formule 3000" MM. KODJA ROMMING - Jeux de cascades et Jeux d'Adresse M. Grégory ROMMING - Stand sucré M. Fabrice MAETZ - jeux de pinces M. Bernard MEIGEL - Manèges Enfants M. Christophe OHL- AREND - Manèges Enfants M. Eric LELUC - Karting Indianapolis et toboggan gonflable M. MESSIER - Auto-Skooter, Confiserie "Aux Délices" M. Lionel MAETZ - Mini-skooter	par forain	2,50 € 92,00 € 173,00 € 89,00 € 177,00 € 42,00 € 155,00 € 89,00 € 135,00 € 50,00 € 377,00 € 112,00 €



Infrastructure	Désignation	Périodicité / Unité	Proposition de tarifs 2025
Foire de Printemps (suite)	<p>M. SIMON (Éts DOODY) - Stand de Tir M. Eric VOGEL - Stand de boissons et petite restauration M. Mike WINGIER - Palais du rire et Safari's chaises M. Yves DOERR- Trampoline M. Christian KIENER - Stand de Tirs avec Fusils Variés et pêche aux canards</p>		<p>62,00 € 62,00 € 160,00 € 67,00 € 115,00 €</p>
Foire Annuelle	<p>Par mètre linéaire M. Elvis LAMBING - Manège d'Autos-Skooter Mme Sidonie DESFOURNEAUX - Attraction "Super Formule 1" M. Franck BODEIN - Taverne Alsacienne M. Daniel OHL - Manège Enfantin MM. OHL ARENDT - Manège "Magic Express" M. Hezédine BENMOURDI - Friterie et Confiserie M. Norman GUYOMARD - TAGADA Mme Suzanne OHL SCHOHN - Stand de Tir (Place du Marché) Mme Douglas DUQUESNOY - Stand "Nounours Folies" M. Marie-Claire KILLY - Confiserie M. Bernard MEIGEL - Manèges Enfantins M. Jean-Paul OLIERO - Confiserie Mme Monique JANEVITCH - Stand de Confiserie M. Nicolas JANEVITCH - Trampoline MM. KODJA - ROMMING - Jeux Cascades et Stand de jeux M. Yves DOERR Pêche - Canards "Saona Boutique" et Tire Ficelle Ets Lionel MAETZ - Piste de Karting pr enfants, trampoline et toboggan M. Lionel MAETZ - Jeu de pinces Big One M. Lionel MAETZ - Auto-skooter pour enfants M. Patrice KIENER - REGAL PAT - Tropical Surf et stand "CARTOONS" M. Christian KIENER - Stand de Tir, Pêche aux canards M. MARTIN-SUNDY - Jeux Cascades M. SIMON - 2 stands de tir M. Hervé MEYER - chenille "Shuss"</p>		<p>2,50 € 541,00 € 175,00 € 124,00 € 129,00 € 144,00 € 124,00 € 130,00 € 93,00 € 180,00 € 118,00 € 129,00 € 118,00 € 118,00 € 87,00 € 227,00 € 134,00 € 172,00 € 155,00 € 112,00 € 217,00 € 108,00 € 129,00 € 134,00 € 294,00 €</p>
Foire (Autres Demandes)	<p>Printemps et Marché Annuel - Pêche aux Canards Printemps et Marché Annuel - Pêche aux Canards Printemps et Marché Annuel - Chasse Enfantine Printemps et Marché Annuel - Stand de tir avec fusils variés Printemps et Marché Annuel - Stand de Tir avec fusils variés Marché Annuel - Stand de Tir avec fusils variés Printemps et Marché Annuel - Grand Manège Enfantin Printemps et Marché Annuel - Boutique Crêpes - Gauffres Printemps et Marché Annuel - Churros Printemps et Marché Annuel - Friterie Printemps et Marché Annuel - Confiserie Printemps et Marché Annuel - Confiserie Printemps et Marché Annuel - Taverne Alsacienne Printemps et Marché Annuel - Stand de jeux de Pinces Printemps et Marché Annuel - Stand de Jeux de Pinces Printemps et Marché Annuel - Stand de Loterie Tir-Ficelles de type "Nounours Folies" Printemps et Marché Annuel - Stand de Loterie Tire-Ficelles de type "Nounours Folies"</p>	<p>par stand</p>	<p>petit modèle 31,00 € grand modèle 52,00 € petit modèle 67,00 € grand modèle 52,00 € petit modèle 82,00 € grand modèle 103,00 € petit modèle 144,00 € grand modèle 88,00 € petit modèle 41,00 € grand modèle 31,00 € petit modèle 62,00 € grand modèle 93,00 € petit modèle 118,00 € grand modèle 144,00 € petit modèle 31,00 € grand modèle 98,00 € petit modèle 103,00 € grand modèle 180,00 €</p>

Infrastructure	Désignation	Périodicité / Unité	Proposition de tarifs 2025
	Printemps et Marché Annuel - Machine à Sous Printemps et Marché Annuel - Boîte à Rire Printemps et Marché Annuel - Métier de type "Tropical Surf"		129,00 € 134,00 € 141,00 €
Foire (Autres Demandes) - (suite)	Printemps et Marché Annuel - Petit Mini-Karling - Mini Skooter - Formule 1 Printemps et Marché Annuel - Grand Mini-Karling - Mini Skooter - Formule 1 Printemps et Marché Annuel - Stand de jeux de type "Niagara Cascades" Printemps - Métier de Type "La Chenille" Marché Annuel - Métier de Type "La Chenille" Printemps et Marché Annuel - Métier de Type "Le Twister" Printemps et Marché Annuel - Manège d'Autos-Skooter Printemps et Marché Annuel - Manège d'Autos-Skooter Printemps et Marché Annuel - Métier de Type "casse-boîte" Printemps - Trampoline Marché Annuel - Trampoline Printemps - Tropical Surf Marché Annuel - Tropical Surf Casse boîte		113,00 € 175,00 € 196,00 € 210,00 € 294,00 € 294,00 € 315,00 € 541,00 € 50,00 € 67,00 € 87,00 € 142,00 € 164,00 € 52,00 €
Foire (Autres Demandes)		petit modèle grand modèle	
Fermege	* prés * grandes cultures, champs pour les prés et champs inclus dans la zone de remboursement de l'Association Foncière, majoration de 10 centimes par are, de sorte à ne pas refacturer les frais de remboursement au locataire	par are par are	1,10 € 1,50 €
Prix, bons, lots et récompenses Fleurissements Concours de pêche des enfants des écoles	Catégorie "excellence" Catégorie "honneur" Catégorie "encouragements" bons d'achat à valoir dans les commerces de WASSELONNE, payés directement par la commune		75,00 € 50,00 € 30,00 € 20,00 €
Redevances d'occupation du domaine public	* terrasses de restaurant (fins commerciales) * autres occupations diverses * commerçants ambulants * stands de vente de produits du terroir de culture maraichère locale, afin de promouvoir les circuits courts	par m² au forfait annuel forfait annuel mensuel	5,50 € 20,00 € 150,00 € 50,00 €
Places de stationnement 94 rue du général de Gaulle (ex-TREUSCHEL)	* loyer, la place indice de référence des loyers publié par l'INSEE * caution * prix de la clef en cas de perte	par mois par lot par clef	25,00 € 40,00 € 10,00 €
Location de salle du bâtiment Prévôté	Salle Prévôtale	* 1/2 journée * journée * nettoyage	60,00 € 90,00 € 100,00 €



Infrastructure	Désignation	Périodicité / Unité	Proposition de tarifs 2025
Arrhes Mise à disposition gratuite aux associations Wasselonnaises une fois par an : soit au Saint-Laurent, soit au bâtiment Prévôté	Cuisine de la salle Prévôtale	Nettoyée par le locataire	35,00 €
	Salle Paul HUY	* nettoyage * 1/2 journée	50,00 €
Terrain de foot	Salle Georges HAAS	* journée	50,00 €
	une salle pour des cours d'anglais (ou autre matière)	* nettoyage * 1/2 journée	50,00 €
Location des vestiaires Gratuit pour l'AS Wasselonne	50 % du tarif de location	* journée	50,00 €
	<i>Périmètre de la Communauté de Communes</i>	* nettoyage année	500,00 €
Bulletin communal - Insertions publicitaires	<i>Hors périmètre de la Communauté de Communes</i>	Journée match (4h)	150,00 €
	<i>Eclairage si nécessaire</i>	entraînement 1/2 terrain	80,00 €
	Chauffage et nettoyage de deux vestiaires et douches	entraînement terrain complet	15,00 €
	Chauffage et nettoyage d'un vestiaire et douches	journée match (4h)	30,00 €
Navette communale		par entraînement ou match par entraînement ou match	200,00 € 100,00 € 15,00 €
		format en unité de page	330,00 € 220,00 € 165,00 € 110,00 € 85,00 €
Cirques et assimilés, chapiteaux		format en unité de page	330,00 € 220,00 € 165,00 € 110,00 € 85,00 €
		pour les associations	gratuit
Chalets		pour les déplacements des particuliers intramuros majoration frais de personnel * lavage intérieur * lavage extérieur * plein de carburant	0,10 € 1,00 € 20,00 € 20,00 € 20,00 €
		Location d'une maisonnette à d'autres communes Forfait week-end (du vendredi au lundi) Forfait semaine (du lundi au lundi) Jour supplémentaire Caution	30 € / jour 50 € / jour 70 € / jour

Infrastructure	Désignation	Périodicité / Unité	Proposition de tarifs 2025
Forêt communale - vente des bois d'affouage réservé aux habitants de WASSELONNE	houppier (fond de coupe) lots "bille" (troncs)		22,00 € 50,00 €

